

préposés au débarquement des marchandises.

M. SPROULE : Le ministre ne se propose-t-il pas de créer une nouvelle classe d'employés ?

L'honorable M. PATERSON : Non, nous ne tenons pas à accroître le personnel, si nous pouvons nous en dispenser. Au lieu d'ajouter de nouveaux employés au personnel des fonctionnaires permanents, nous préférons faire exécuter cette besogne par les employés en question, qui seront alors en mesure de grossir leurs traitements.

M. SPROULE : Le ministre pourrait-il nous dire ses prévisions au sujet de l'accroissement des traitements et de l'augmentation du personnel à Winnipeg ?

L'honorable M. PATERSON : Je ne saurais donner à l'honorable député pareil renseignement.

M. SPROULE : L'honorable ministre n'a donc pas établi de prévisions à cet égard ?

L'honorable M. PATERSON : Il me serait impossible pour le moment de donner le renseignement que demande l'honorable député au sujet de Winnipeg. Je ne tiens pas à établir de prévisions que l'honorable député pourrait m'imputer à crime, la session prochaine, parce qu'elles ne se seraient pas réalisées.

Je veux bien faire tout en mon pouvoir pour éclairer le comité au sujet du développement commercial réalisé par le pays et sur les demandes qu'on nous présente. Il nous est venu d'une vingtaine d'endroits des demandes de création de bureaux de douane. Eu égard à toutes ces demandes, au rapide développement des Territoires du Nord-Ouest et à la multiplication des villes, on conviendra qu'en demandant \$25,000 pour pourvoir à tous ces besoins, nous nous montrons forts modestes. Le comité ne court aucun risque en plaçant ces deniers à notre disposition.

M. SPROULE : Le débat ne roule pas sur le chiffre précis du crédit. Il faudrait sans doute un crédit beaucoup plus élevé que celui-là pour faire face aux besoins créés par le développement du pays, mais c'est au point de vue de la bonne administration que nous nous plaçons.

Lorsque mon honorable ami soumet au comité l'estimation du montant qu'il lui faut pour administrer son ministère par tout le pays, nous nous demandons bien naturellement quel est le principe qui a servi de base à ces calculs. Sur quoi s'appuie-t-il pour en arriver à la conclusion qu'il lui faut \$25,000 de plus que l'an dernier ? On ne peut certainement pas dire avec raison : Oh ! le commerce du pays se développe et nous allons demander un supplément de crédit de \$25,000. Ce ne serait pas employer un procédé digne de gens d'affaires. Le ministre pour-

rait trouver à la fin de l'année qu'il n'a pas eu assez d'argent pour administrer son ministère; il lui serait peut-être donné de constater le contraire. Sans doute, ses fonctionnaires ont préparé une estimation quelconque de l'augmentation probable des dépenses du ministère dans chaque province, dans chaque port, dans chaque grande ville du pays où se fait surtout le commerce d'importation; ils ont dû prévoir le nombre de ports qu'il faudra ouvrir au trafic. Je ne sais pas comment l'honorable ministre peut se présenter devant le conseil et dire : Il nous faut plus d'argent pour nos bureaux de douanes. Mais les autres ministres pourront, je crois, lui demander : Combien vous faut-il pour tel ou tel bureau, et sur quoi vous basez-vous pour faire ces estimations ? Evidemment, mon honorable ami a pu soumettre au conseil certaines estimations, mais alors il devrait être capable de les faire connaître au comité.

L'honorable M. PATERSON : Il m'est complètement impossible d'agir de cette façon. Je dis qu'à notre avis, nous aurons certaines dépenses à faire dans les bureaux des principaux ports, car il nous faudra payer les services des fonctionnaires supplémentaires dont nous aurons besoin. A quel chiffre s'élèveront ces dépenses ? Je ne puis le dire. Je crois que si nous voulons conserver les services de certains fonctionnaires à certains ports, il nous faudra augmenter leurs appointements. Quand ces fonctionnaires nous demandent une augmentation de traitement, nous ne nous dispensons pas de leurs services, mais, en toute justice, nous devons étudier sérieusement leur requête. Lorsque j'ai discuté ce point avec les fonctionnaires du ministère, nous avons considéré que \$25,000 représentaient la somme la moins élevée que, d'après notre expérience, nous puissions raisonnablement demander à la Chambre de nous voter. L'expérience nous a démontré que ce montant n'était pas trop considérable, loin de là. Je rappellerai au chef de l'opposition qu'il a fait observer, un jour, qu'il n'aimait pas à voir ces estimations revenir les unes après les autres devant la Chambre, et que nous devrions réunir tout ce dont nous avions besoin dans une seule et même estimation. Je crois qu'en tant qu'on peut l'appliquer, ce système est excellent, mais je crains bien qu'avant la fin de la session, on ne constate que le développement du commerce du pays nous oblige à demander un autre crédit dans le budget supplémentaire du prochain exercice.

M. R. L. BORDEN : On devrait comprendre dans le budget principal une foule d'item qu'on trouve dans les estimations supplémentaires ; mais il s'agit maintenant de crédits au sujet desquels le ministre devrait pouvoir fournir les renseignements nécessaires à la Chambre, afin que celle-ci ne se prononce pas à l'aveugle. Je ne demande pas au ministre de soumettre des estimations qui nécessiteraient chez lui le don de prophétie,